Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 185 Subvention (20.000 euros) à l'association APSV pour le programme « Parcourir la villette ».

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association de Prévention du Site de la Villette (APSV) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 25 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

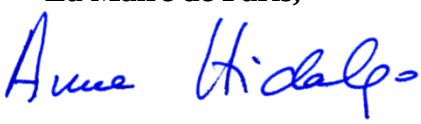
Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association de Prévention du site de la Villette (APSV) – 211 avenue Jean Jaurès (19e) au titre de 2018. 12425, 2018-04138

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

Article 3: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe au présent projet.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO